

**ASSEMBLÉE NATIONALE**30 octobre 2020

---

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF1525

présenté par  
Mme Rubin  
-----**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 49, insérer l'article suivant:**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, il est mis fin à toutes les subventions directes et indirectes aux hydrocarbures et combustibles fossiles définis au 1° de l'article L. 111-1 du code minier.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

"La France s'était engagée en 2016 à supprimer les subventions aux énergies fossiles d'ici à 2025. Or, en 2019, la France offrait 11 milliards d'euros de subventions aux énergies fossiles. Ces 11 milliards d'euros freinent l'essor de la transition écologique en avantageant les secteurs polluants. Ces 11 milliards sont aussi devenus un symbole d'injustice sociale.

En 2020, le plan de relance prévoit encore des milliards pour AirFrance et Renault sans contreparties ce qui va indubitablement financer de façon indirecte l'exploitation d'énergies fossiles.

L'urgence écologique impose de prendre des mesures radicales et de cesser de subventionner ces énergies fossiles, notamment lorsque ces subventions profitent à des entreprises et des secteurs qui comptent déjà parmi les plus polluants."